



www.3blm.com

Joueuses et joueurs bruaysien,

Pour cette nouvelle saison, l'USO Bruay la Buisserie Basket, dans le cadre de son projet club souhaite responsabiliser chaque licencié(e).

La saison dernière a encore été marquée par un trop grand nombre d'amendes (fautes techniques, fautes disqualifiantes) distribuées aux joueurs et joueuses, entraînant de ce fait un coût financier non négligeable pour le club.

Dans l'optique de réduire ce nombre, le comité de l'USOBL Basket Mixte, a décidé d'établir son propre barème d'amendes, car le club ne doit pas être responsable des états d'âme et autres sautes d'humeur de certain(e)s joueurs et joueuses.

Le joueur ou joueuse qui se verra sanctionné(e), devra s'acquitter envers le club d'une amende de :

- 1^{ère} Faute Technique : 30€
- 2^{ème} Faute Technique : 60€
- 3^{ème} Faute Technique : 100€ + suspension fédéral
- Faute Disqualifiante sans rapport : 100€
- Faute Disqualifiante avec rapport : 125€ + amende fédérale

Le joueur(se) devra régler cette somme à l'ordre de l'USOBL Basket Mixte dans les 7 jours afin de pouvoir continuer à jouer avec son équipe. L'USOBL Basket se réserve le droit de suspendre à titre conservatoire un joueur(se) qui se verrait trop régulièrement sanctionné(e).

Bonne saison à toutes et tous,

Le Comité Directeur de l'USOBL Basket Mixte